

Le Service de l'enseignement annonce sa décision de fournir une nouvelle

accréditation à un-e logopédiste diplômé-e

lui permettant de facturer des mesures pédagogiques à charge du Service de l'enseignement

Mission	Contribuer, au travers de sa discipline, au bon état de santé des personnes en consultation, ainsi que favoriser l'éveil, la communication et le langage oral et/ou écrit des patients. Participer aux échanges nécessaires d'informations relatifs à l'évolution des patients. Gérer le suivi administratif des dossiers.
Exigences	Etre titulaire d'un master universitaire, d'une expérience professionnelle de base et, au plus tard au moment de l'octroi de l'accréditation, d'une autorisation de pratique délivrée par le Service de la santé, conformément à l'ordonnance concernant l'exercice des professions de la santé.
Taux d'activité	50 %
Lieu d'activité	District des Franches-Montagnes
Entrée en fonction	1 ^{er} septembre 2022 ou à convenir
Renseignements	Peuvent être obtenus auprès de Mme Dominique Inglada, responsable de la Commission d'indication pour le Service de l'enseignement (032/420.54.10).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, avec la mention « Demande d'accréditation » à M. Fred-Henri Schnegg, chef du Service de l'enseignement, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont **jusqu'au 16 août 2022**.